

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 18.12.03 Convocation du 12.12.2003

Compte rendu affiché le 19 décembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/CC

**Objet : POS : Avis sur modification**

N° 5

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	19
votants	26

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM. GONDELAUD, GOSSET, Mme PERRIN, M. FORGET, Mlle MILLET, M. BELLOT,

M. AUROY par M. RODRIGUEZ - Mme WYMAN par Mme BOUHEY - Mme BERRA par M. FAURE - Mme ZUILI par Mme GUERIN - M. CHRETIN par M. GONDELAUD - Mme DESVIGNES par Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absents représentés :**

**Absents excusés** MM. FERNANDES, BOUREZG, Mme LABASOR.

Monsieur le Maire explique que la commune de Neuville-sur-Saône a demandé à la Communauté Urbaine de Lyon, autorité détentrice de la compétence en matière d'urbanisme, de procéder dans l'attente du PLU à l'inscription des modifications au POS 1994 indispensables à la réalisation, ou à la gestion, des projets en cours sur la commune.

Il précise qu'un dossier complet a été mis à la disposition du public pendant toute la période d'enquête publique allant du 17 novembre au 17 décembre 2003. Un registre des observations des administrés a d'ailleurs été ouvert.

Il rappelle que conformément à la loi, la commune doit émettre un avis sur la totalité du dossier des modifications. Compte tenu, d'une part des souhaits de la commune qui ont tous été pris en compte, d'autre part de la procédure globale adoptée par la Communauté Urbaine, il propose d'émettre un avis favorable.

Il rappelle que les demandes de modifications formulées par la commune ont déjà fait l'objet d'un avis favorable de l'assemblée, lui-même consécutif à plusieurs réunions destinées à recueillir les suggestions et propositions.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu le POS adopté le 31.03.1994 par la Communauté Urbaine de Lyon,
- Vu le projet de modification n° 5 du POS du Secteur Nord soumis à enquête publique du 17.11.03 au 17.12.03,
- Emet un **avis favorable** sur l'ensemble dudit projet, incluant notamment les modifications relatives à la commune de Neuville-sur-Saône.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 décembre 2003

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 janvier 2004  
- de la publication le 8 janvier 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 janvier 2004